Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 033-200069581-20261118-D2026_159-DE

CONVERGENCE GARONNE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT SIX, le 18 novembre à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à OMET sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DEPUYDT, Président.

Date de convocation : Jeudi 12 novembre 2026

Présents : Thierry ALLARD, Amélie AUDUREAU, Pierre-Anthony BEE, Catherine BERTIN, Daniel BONJOUR, Daniel BOUCHET, Claude CAMINADE, Dominique CAVAILLOLS, François DAURAT, Jean-Marc DEPUYDT, Laurence DUCOS, Jean-Philippe DULOU, Patrick EXPERT, Laëtitia FAUBET, Ghislaine GUILLOUZO DOURNEAU, Jean-Bernard HAMEL, Vincent JOINEAU, Muriel LACAZE, Corinne LAULAN, Frédéric PÉDURAND, Patricia PEIGNEY, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Thierry RENAUD, Denis REYNE, Isabelle ROY, Françoise SABATIER QUEYREL, Henri SEILLAN, Jean-Patrick SOULÉ, Aline TEYCHENEY, Marie-Noëlle VAILLANT, Cécile VÉGA, Mathieu TRUFFARD.

Absents : Didier CAZIMAJOU, Dominique CLAVIER, Jean-Luc DÉGUDE (Pouvoir Jean-Marc DEPUYDT), Thomas FILLIATRE (Pouvoir Françoise SABATIER-QUEYREL), Fabienne HURMIC, André MASSIEU, Valérie MENERET, Denis PERNIN, Audrey RAYNAL (Pouvoir Vincent JOINEAU), Alexis VANDEKERCHOVE, Catherine ZAUSA (Suppléée par Mathieu TRUFFART).

Secrétaire de séance : François DAURAT

Membres en exercice :	43	Votes :	
Présents :	33	Exprimés :	36
dont suppléants :	1	Abstentions :	0
Absents :	10		
Pouvoirs :	3		
		POUR :	36
		CONTRE	0

Le Quorum est atteint.

D2026-159 : SPANC – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE – EXCERCICE 2025

Rapporteur : Monsieur François DAURAT

Monsieur le Conseiller Délégué rappelle que les collectivités responsables d'un service public d'assainissement non collectif sont dans l'obligation de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité de ce service. Ce rapport annuel est un document réglementaire, qui doit permettre l'information du public, la bonne gestion du service en exploitant les indicateurs de performances et l'alimentation d'un observatoire national de l'eau et de l'assainissement grâce à la saisie de ces indicateurs sur le site www.services.eaufrance.fr.

Le rapport est annexé à la présente délibération.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2224-5 ;

VU la loi n°95-1010 du 02 Février 1995 et son article 73 et le décret n°95-635 du 6 mai 1995 ;

VU le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 relatif aux indicateurs de performance du service ;

VU l'arrêté du 05 décembre 2017 portant statuts de la Communauté de communes convergence Garonne et notamment sa compétence facultative portant sur l'assainissement non collectif ;

CONSIDÉRANT la lecture faite du rapport établi pour l'année 2025 pour les communes concernées par le SPANC de la Communauté de Communes Convergence Garonne et annexé à la présente délibération ;

Ayant entendu les explications du rapporteur ;

Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 033-200069581-20261118-D2026_159-DE

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

APPROUVE le rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif ;

TRANSMET aux Mairies des communes membres concernées qui en feront rapport à leur conseil ;

TIENT ce rapport à disposition du public au siège de la Communauté des Communes et dans chaque commune concernée.

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS
LE PRESIDENT, JEAN-MARC DEPUYDT

Le secrétaire de séance
François DAURAT

Signé électroniquement par :
Jean-Marc DEPUYDT
Date de signature : 22/11/2026
Qualité : Président - CDC de Convergence Garonne

François DAURAT
Secrétaire de séance - CDC de Convergence Garonne
20/11/2026 13h57